

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 décembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207474017

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 3 031 124,00 \$, taxes incluses (contrat : 2 635 760 \$ + contingences : 395 364 \$) - Appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaire).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207474017

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 3 031 124,00 \$, taxes incluses (contrat : 2 635 760 \$ + contingences : 395 364 \$) - Appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaire)

À sa séance du 25 novembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :
 - o une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Le 2 décembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020. Au cours de cette séance, les responsables de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont.

Les responsables du dossier ont expliqué que l'appel d'offres d'une durée de 44 jours, au cours desquels trois addendas ont été publiés, a permis de recevoir une seule soumission conforme parmi 18 entreprises s'étant procuré les documents de l'appel d'offres. Deux soumissionnaires ont dit s'être désistés en raison de carnets de commandes saturés. Quatre entreprises étaient des sous-traitants et onze n'ont pas expliqué la raison de leur désistement. Il a été expliqué que l'octroi de ce type de contrats qui requiert une autorisation du Ministère de l'environnement était conditionnel à l'obtention du certificat, dont le demande chemine habituellement en parallèle d'un processus d'appel d'offres.

Au terme de son examen, la Commission comprend que le contexte n'est pas favorable à la réception de plusieurs soumissions, essentiellement en raison du grand nombre de projets en cours. La Commission a également retenu que la firme ayant produit l'estimé pour les deux dossiers de l'arrondissement a obtenu le contrat de produire l'estimé en vertu d'une entente-cadre de la ville-centre. La Commission a demandé de recevoir cette entente-cadre, notamment en raison des écarts importants observés pour trois items du bordereau, et ce, bien que les écarts soient sous le seuil d'examen de la Commission qui est fixé à 20%. En outre, la Commission recommande de mener la négociation avec l'adjudicataire puisqu'il est le seul soumissionnaire conforme. Finalement, la Commission est rassurée concernant le processus d'obtention du certificat du ministère de l'environnement et comprend la complexité du maintien de la mobilité dans le cadre de l'exécution des travaux sur ces rues étroites.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :
 - o une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207474017 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.